



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnoult-des-bois.fr

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT -DEUX, le **19 mai à vingt heures trente minutes**, le conseil municipal de Saint Arnoult des Bois, légalement convoqué, s'est réuni **en mairie** de Saint-Arnoult-des-Bois, sous la présidence de monsieur **Christian MEUNIER**, maire de Saint-Arnoult-des-Bois. La séance était publique.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MEUNIER Christian ; De LACHEISSERIE Bertrand ; POIRIER Jean-Pierre ; LOCHON Nadine ; SABRE Sandrine ; ASSELIN Laurence ; COUVÉ Nicolas ; ROSSARD Claude ; PESCHEUR Caroline ; LAIGNEL William ; TAILLAND Laurent ; MEUNIER Mélanie ;
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e/s) excusé(e/s) : Mesdames et Messieurs ROSSARD Claude ; CAPLAIN Vincent ; LEROY Mathieu, HERBEAUX Alain.

Procuration(s) : néant

Secrétaire de séance : Madame PESCHEUR Caroline

Ordre du jour

- Règlement des heures complémentaires ;
 - Location rue du Lavoir ;
 - Avancement lotissement ;
 - Tour de garde élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;
 - Questions diverses
 - Tour de table
-

Le Compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents
Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Règlement des heures complémentaires (délibération n°22/2022)

Le maire expose : Suite à l'absence de madame Dauvilliers Camille pendant trois jours, madame Langlois Mélissa a dû effectuer des heures complémentaires pour la remplacer.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de régler les heures complémentaires ainsi effectuées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (voix pour : 11 ; voix contre : 0 ; abstention : 0)

- autorise le maire à régler les heures complémentaires ainsi effectuées

Location rue du Lavoir

Une personne souhaite louer la maison rue du Lavoir et s'engage à faire les travaux nécessaires. Le conseil municipal souhaite que soit demandé un diagnostic pour une mise aux normes et d'établir un contrat de location.

Avancement lotissement

Le maire présente le projet du plan du lotissement. Une demande de modification de permis de lotir a été déposée pour changer l'emplacement des logements sociaux. Le conseil municipal rappelle que la loi impose de prévoir des places de parking pour la recharge des véhicules électriques.

Tour de garde élections législatives des 12 et 19 juin 2022



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnouldesbois.fr

Tour de garde du 12 juin 2022

Heures	Bureau de vote
08h00 – 10h15	MM. POIRIER ; CAPLAIN ; LAIGNEL
10h15 – 12h30	M. DE LACHEISSERIE ; MMES PESCHEUR ; MEUNIER
12h30 – 14h45	MM. COUVE ; LEROY ; HERBEAUX
14h45 – 17h00	MMES LOCHON ; ASSELIN ; M. TAILLAND
17h00 – 19h00	M. MEUNIER ; MMES SABRE ; ROSSARD

Tour de garde du 19 juin 2022

Heures	Bureau de vote
08h00 – 10h15	MM. POIRIER ; LAIGNEL ; CAPLAIN
10h15 – 12h30	M. DE LACHEISSERIE ; MMES PESCHEUR ; MEUNIER
12h30 – 14h45	MM. COUVE ; LEROY ; HERBEAUX
14h45 – 17h00	MMES LOCHON ; ASSELIN ; MAHOT
17h00 – 19h00	M. MEUNIER ; MMES SABRE ; ROSSARD

Demande de subvention par l'association la case à Malices (refus)

Le maire expose : l'association la case à Malices sollicite une subvention de la mairie pour l'acquisition de matériel. Le conseil municipal rappelle que l'association a reçu une subvention de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche. Par soucis d'équité avec les autres assistantes maternelles de la commune, il se prononce défavorablement (voix pour : 0 ; voix contre : 9 ; abstention : 1) pour l'attribution d'une subvention communale à l'association la case à Malices

Question diverse

- travaux de réfection de voirie route de Besnez ;
- Inscription toute l'année pour les vidanges de fosses septique toute l'année sur le site internet de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche ;
- Reprise des contrôles des fosses septiques ;
- Propose de mettre panneau signalétique d'accès PMR pour indiquer le chemin aménagé qui mène à la mairie et d'apposer peinture de signalement au sol ;

Tour de table

M. MEUNIER

- Demande à M. De Lacheisserie quand passe les poubelles jaunes à Balaclava ;
- Début des travaux du cimetière en juin ;
- Souhaite prévoir une journée pour reboucher les nids de poule sur la commune

Mme LOCHON

-réunion du 1^{er} juin pour préparation du bric à brac qui aura lieu le 28/08/2022. Présence du food truck la baraque à frites

Mme PESCHEUR

-Demande s'il est possible de rajouter un panneau indicateur à Fleurfontaine. Le maire l'informe avoir pris contact avec le responsable départemental qui lui a indiqué que le panneau avait été posé



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnouldesbois.fr

Mme ASSELIN

- Signale qu'il manque un panneau indicateur de nom de rue. Le maire l'informe que c'est en cours.
- L'armoire électrique est ouverte au Brosseron.

M. TAILLAND

- Signale borne arrachée à Balaclava

M. LAIGNEL

- Demande taille de la haie à Fleurfontaine

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.

N° d'ordre des délibérations prises :

- Règlement des heures complémentaires (délibération n°22/2022)

-

Signatures

Noms	Prénoms	Qualité	Signatures
MEUNIER	Christian	Maire	
de LACHEISSERIE	Bertrand		
POIRIER	Jean-Pierre		
LOCHON	Nadine		
SABRE	Sandrine		
ASSELIN	Laurence		
COUVE	Nicolas		
ROSSARD	Claude		
PESCHEUR	Caroline	Secrétaire	
LAIGNEL	William		
TAILLAND	Laurent		
CAPLAIN	Vincent		
LEROY	Mathieu		
MEUNIER	Mélanie		
HERBEAUX	Alain		